

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS SPÉCIAL N°01-2019-150

AIN

PUBLIÉ LE 13 SEPTEMBRE 2019

## Sommaire

01_DDCS_Direction départementale de la cohésion sociale de l'Ain	
01-2019-08-01-029 - Commission-réforme-Arrêté Sapeurs Pompiers Professionnels SDIS	
2019 (3 pages)	Page 3
01-2019-08-01-030 - Commission-réforme-Arrêté Sapeurs Pompiers Volontaires SDIS	
2019 (2 pages)	Page 7
01_Pref_Préfecture de l'Ain	
01-2019-09-12-004 - AP médaille CUVATO Jennifer (1 page)	Page 10
84_DREAL_Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement	
d'Auvergne-Rhône-Alpes	
01-2019-09-05-002 - Arrêté N° DREAL-SG-2019-09-05-63/01 du 6 septembre 2019	
portant subdélégation de signature aux agents de la DREAL	
Auvergne-Rhône-Alpes pour les compétences générales et techniques pour le	
département de l'Ain (13 pages)	Page 12

# 01\_DDCS\_Direction départementale de la cohésion sociale de l'Ain

01-2019-08-01-029

## Commission-réforme-Arrêté Sapeurs Pompiers Professionnels SDIS 2019

Commission-réforme-Arrêté Sapeurs Pompiers Professionnels SDIS 2019



PREFET DE L'AIN

### DIRECTION DEPARTEMENTALE DE LA COHESION SOCIALE

SECRETARIAT GENERAL
COMITE MEDICAL-COMMISSION DE REFORME

#### ARRÊTÉ

de désignation des représentants de l'administration et des représentants du personnel à la commission de réforme compétente à l'égard des sapeurs pompiers professionnels de l'Ain

Le Préfet de l'Ain,

- Vu le Code de la Santé Publique,
- Vu le décret n° 86-442 du 14 mars 1986 modifié relatif à la désignation des médecins agréés, à l'organisation des comités médicaux et des commissions de réforme, aux conditions d'aptitude physique pour l'admission aux emplois publics et au régime des congés de maladie des fonctionnaires,
- Vu l'arrêté ministériel du 6 mai 2000 modifié fixant les conditions d'aptitude médicale des sapeurs-pompiers professionnels et volontaires et les conditions d'exercice de la médecine professionnelle et préventive au sein des services départementaux d'incendie et de secours
- Vu l'arrêté ministériel du 4 août 2004 relatif aux commissions de réforme des agents de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière,
- Vu l'arrêté préfectoral du 21 août 2017 désignant les représentants de l'administration et du personnel pour siéger à la commission de réforme des sapeurs pompiers professionnels du département de l'Ain,
- Vu le courriel du service départemental d'incendie et de secours de l'Ain en date du 3 avril 2019 désignant les représentants du personnel et de l'administration pour siéger en commission de réforme,

Sur proposition du directeur départemental de la cohésion sociale,

#### Arrête:

Article 1<sup>er</sup>: L'arrêté préfectoral du 21 août 2017 est abrogé. Cet arrêté remplace l'arrêté du 11 mars 2019 de désignation des représentants de l'administration et des représentants du personnel à la commission de réforme compétente à l'égard des sapeurs pompiers professionnels de l'Ain

Article 2 : La commission départementale de réforme compétente à l'égard des **sapeurs pompiers professionnels** exerçant dans le département de l'Ain est ainsi constituée, sous la présidence de M. le Préfet ou son représentant :

#### - 2 représentants de l'administration :

TITULAIRES: SUPPLEANTS:

- M. Jean-Pierre GAITET - M. Romain DAUBIE - M. Jean-Yves HEDON

- M. Patrice DUNAND

M. Marcel JACQUIN
 Mme Arlette BERGER

#### - 2 représentants du personnel :

#### Catégorie A

#### **Groupe hiérarchique 5**:

(Capitaine, commandant, lieutenant colonel, infirmier, médecin de classe normale)

<u>TITULAIRES</u>: <u>SUPPLEANTS</u>:

- Commandant Jérôme TARASCHINI - Lieutenant-colonel Yannick VERNIER - Lieutenant-colonel Nicolas GOUJON

- Commandant Pierrick PAHON - Commandant Gérald LEPLOMB - Commandant Patrick LAUPRETRE

#### Groupe hiérarchique 6:

(Colonel, colonel hors-classe, contrôleur généraux, médecins et pharmaciens hors classe et de classe exceptionnelle)

<u>TITULAIRES</u>: <u>SUPPLEANTS</u>:

- Colonel Nicolas MARILLET - Pharmacien de classe exceptionnelle

Eric COLLADO-VIVAZ

- Médecin de classe exceptionnelle

**Didier POURRET** 

- Médecin hors classe Mounir BOUALLEGUE - Colonel hors classe

**Hugues DEREGNAUCOURT** 

#### Catégorie B

#### Groupe hiérarchique 3 :

(Lieutenant 2<sup>ème</sup> classe)

<u>TITULAIRES</u>:

- Lieutenant 2ème classe Pascal VILLARD - Lieutenant 2ème classe Hervé DAMIANS

- Lieutenant 2ème classe Patrick MARQUIS

**SUPPLEANTS**:

- Lieutenant 2ème classe Jérôme IANIRO - Lieutenant 2ème classe Kier PERRON

- Lieutenant 2ème classe Jérôme PERRIN

Groupe hiérarchique 4 :

(Lieutenant 1ère classe, Lieutenant hors classe)

<u>TITULAIRES</u>: <u>SUPPLEANTS</u>:

- Lieutenant 1ère classe Philippe CHASSAGNE - Lieutenant 1ère classe Fabien BOUTEILLE

- Lieutenant 1ère classe Jean-Marc CHEVALIER

- Lieutenant 1ère classe Sylvain JACQUEMETTON - Lieutenant hors classe Giacomo VALERIOTI

- Lieutenant 1ère classe Loïc LECOMPTE

Catégorie C:

<u>TITULAIRES</u>: <u>SUPPLEANTS</u>:

- Adjudant-chef Laurent PELLETIER - Adjudant-chef Christophe THUOT

- Adjudant-chef Sébastien BOUVIER

- Caporal Florian FAVRE - Caporal Séverine SAULNIER

- Caporal Jocelin GUY

- 2 praticiens de médecine générale

Article 3 : Le mandat des représentants de l'administration et des représentants du personnel figurant à l'article 2

prendra fin à l'expiration du mandat au titre duquel ils ont été désignés.

Article 4 : M. le directeur départemental de la cohésion sociale est chargé de l'exécution de présent arrêté dont un exemplaire sera adressé au service départemental d'incendie et de secours et aux représentants ci-dessus

désignés et qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Fait à Bourg-en-Bresse, le 1er août 2019

Le préfet de l'Ain Signé : Arnaud COCHET

# 01\_DDCS\_Direction départementale de la cohésion sociale de l'Ain

01-2019-08-01-030

## Commission-réforme-Arrêté Sapeurs Pompiers Volontaires SDIS 2019

Commission-réforme-Arrêté Sapeurs Pompiers Volontaires SDIS 2019



PREFET DE L'AIN

### DIRECTION DEPARTEMENTALE DE LA COHESION SOCIALE

SECRETARIAT GENERAL COMITE MEDICAL-COMMISSION DE REFORME

#### ARRÊTÉ

de désignation des représentants de l'administration et des représentants du personnel à la commission de réforme compétente à l'égard des sapeurs pompiers volontaires de l'Ain

Le Préfet de l'Ain,

- Vu le Code de la Sécurité Intérieure,
- Vu la loi n°91-1389 du 31 décembre 1991 modifiée relative à la protection sociale des sapeurs-pompiers volontaires en cas d'accident survenu ou de maladie contractée en service,
- Vu le décret n°92-620 du 7 juillet 1992 relatif à la protection sociale des sapeurs-pompiers volontaires en cas d'accident survenu ou de maladie contractée en service et modifiant le code de la sécurité sociale,
- Vu l'arrêté ministériel du 30 juillet 1992 modifié fixant la composition particulière et les conditions de fonctionnement de la commission de réforme départementale prévue à l'article 25 du décret n°65-773 du 9 septembre 1965 modifié relatif au régime de retraite des fonctionnaires territoriaux affiliés à la Caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales et pris pour l'application de l'article 2 du décret n° 92-620 du 7 juillet 1992 relatif à la protection sociale des sapeurs pompiers volontaires en cas d'accident survenu ou de maladie contractée en service et modifiant le code de la sécurité sociale.
- Vu l'arrêté ministériel du 6 août 1999 pris pour l'application de l'article 13-2 du décret n° 92-620 du 7 juillet 1992 modifié relatif à la protection sociale des sapeurs pompiers volontaires en cas d'accident survenu ou de maladie contractée en service et modifiant le code de la sécurité sociale,
- Vu l'arrêté ministériel du 6 mai 2000 modifié fixant les conditions d'aptitude médicale des sapeurs-pompiers professionnels et volontaires et les conditions d'exercice de la médecine professionnelle et préventive au sein des services départementaux d'incendie et de secours
- Vu l'arrêté préfectoral du 21 août 2017 modifiant les représentants de l'administration et du personnel pour siéger à la commission de réforme des sapeurs pompiers volontaires du département de l'Ain,
- Vu le courriel du service départemental d'incendie et de secours de l'Ain en date du 3 avril 2019 désignant les représentants du personnel et de l'administration pour siéger en commission de réforme,

Sur proposition du directeur départemental de la cohésion sociale,

#### Arrête:

Article 1<sup>er</sup>: L'arrêté préfectoral du 21 août 2017 est abrogé. Cet arrêté remplace l'arrêté du 11 mars 2019 de désignation des représentants de l'administration et des représentants du personnel à la commission de réforme compétente à l'égard des sapeurs pompiers volontaires de l'Ain.

Article 2 : La commission départementale de réforme compétente à l'égard des **sapeurs pompiers volontaires** exerçant dans le département de l'Ain est ainsi constituée, sous la présidence de M. le Préfet ou son représentant :

#### - 2 représentants de l'administration :

 Le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours ou son représentant (le Directeur Départemental Adjoint des Services d'Incendie et de Secours ou le Chef du Groupement des Ressources Humaines):

TITULAIRE SUPPLEANT

- Colonel hors classe Hugues DEREGNAUCOURT - Colonel Nicolas MARILLET - Commandant Nicolas VENAILLE

• Un membre du Conseil d'administration :

<u>TITULAIRE</u> <u>SUPPLEANT</u>

- M. Jean-Pierre GAITET - M. Romain DAUBIE

#### - 2 représentants du personnel :

• Un officier de sapeurs-pompiers professionnels chef d'un centre du département :

TITULAIRE SUPPLEANT:

- Lieutenant hors classe Jean TAVERNIER
 - Lieutenant 1er classe Lucie JAMSIN
 Chef de centre Hauteville Lompnes
 - Lieutenant 1er classe Lucie JAMSIN
 Chef de centre Bellegarde sur Valserine

• Un sapeur pompier volontaire du même grade que celui dont le cas est examiné parmi les membres du comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires :

COLLEGE	<u>IIIULAIRES</u> :	SUPPLEANT:
Officier SSSM Adjudant Sergent	<ul> <li>Lieutenant Sébastien BUSSY</li> <li>Médecin Commandant Sophie VIGNAND</li> <li>Adjudant Franck BERARD</li> <li>Sergent-chef Yannick MARCHAND</li> </ul>	- Lieutenant Christophe CURVAT - Médecin Ltn-Colonel Hubert BONNET - / - /
Caporal	- Sergent Yannick BUSI	- /
Sapeur	<ul> <li>Sapeur Cédric CHERPAZ</li> </ul>	- Sapeur Nabil JAZIL

#### - 2 praticiens de médecine générale

Article 3: Le mandat des représentants de l'administration et des représentants du personnel figurant à l'article 2 prendra fin à l'expiration du mandat au titre duquel ils ont été désignés.

Article 4 : Le directeur départemental de la cohésion sociale est chargé de l'exécution de présent arrêté dont un exemplaire sera adressé au service départemental d'incendie et de secours et aux représentants ci-dessus désignés et qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Fait à Bourg-en-Bresse, le 1er août 2019

Le préfet de l'Ain Signé : Arnaud COCHET 01\_Pref\_Préfecture de l'Ain

01-2019-09-12-004

AP médaille CUVATO Jennifer



#### PREFET DE L'AIN

CABINET DU PREFET BRE 19 021

#### **ARRÊTÉ**

#### attribuant une récompense pour acte de courage et de dévouement

#### Le préfet de l'Ain,

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code de la sécurité intérieure ;

**VU** le décret du 16 novembre 1901 modifié relatif aux conditions d'attribution des récompenses honorifiques pour actes de courage et de dévouement ;

**VU** le décret n° 70-221 du 17 mars 1970 portant déconcentration en matière d'attribution de la médaille pour actes de courage et de dévouement ;

VU la demande présentée par le directeur départemental des services d'incendie et de secours ;

**VU** le compte rendu du Lieutenant Sébastien BUSSY, du CIS Montluel, chef des opérations de secours ;

Considérant le courage et le sang froid dont a fait preuve Mme Jennifer CUVATO qui, le 6 août 2019, alors qu'une fillette de 5 ans, tombée dans un puits de 3 à 4 mètres de profondeur, est en pleine panique, en hypothermie et perd ses forces, n'a pas hésité à sauter dans le puits pour la secourir et la sortir avant même l'arrivée des sapeurs-pompiers, lui sauvant ainsi la vie ;

Sur proposition du directeur de cabinet ;

#### ARRETE

<u>Article 1er</u> : La médaille de bronze pour acte de courage et de dévouement est décernée à Mme Jennifer CUVATO, demeurant 19 rue de Lyon à Meximieux (01800).

<u>Article 2</u>: Le directeur de cabinet du préfet est chargé, en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Ain.

Bourg-en-Bresse, le 12 septembre 2019

Le préfet,

Arnaud COCHET

45, Avenue Alsace-Lorraine - CS 80400 - 01012 BOURG-EN-BRESSE CEDEX Téléphone : 04.74.32.30.00 - Site internet : <a href="www.ain.gouv.fr">www.ain.gouv.fr</a> - Twitter : @Prefet01

84\_DREAL\_Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement d'Auvergne-Rhône-Alpes

01-2019-09-05-002

Arrêté N° DREAL-SG-2019-09-05-63/01 du 6 septembre 2019

portant subdélégation de signature aux agents de la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes pour les compétences générales et techniques pour le département de l'Ain



#### PRÉFET DE L'AIN

Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Auvergne-Rhône-Alpes

> Arrêté N° DREAL-SG-2019-09-05-63/01 du 6 septembre 2019 portant subdélégation de signature aux agents de la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes pour les compétences générales et techniques pour le département de l'Ain

#### La directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Auvergne-Rhône-Alpes

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret n°2009-235 du 27 février 2009 modifié relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement ;

Vu le décret n°2009-360 du 31 mars 2009 relatif aux emplois de direction de l'administration territoriale de l'État;

Vu le décret n°2015-510 du 7 mai 2015 portant charte de la déconcentration ;

Vu le décret du 23 août 2016 nommant M. Arnaud COCHET préfet de l'Ain ;

Vu l'arrêté NOR : DEVK1531352A du 1er janvier 2016, portant nomination de la directrice régionale et des directeurs régionaux adjoints de l'environnement, de l'aménagement et du logement pour la région Auvergne-Rhône-Alpes ;

Vu l'arrêté du préfet de région n°2016-20 du 04 janvier 2016 portant organisation de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Auvergne-Rhône-Alpes ;

Vu l'arrêté préfectoral N°01-2016-09-19-030 du 19 septembre 2016 portant délégation de signature à Madame Françoise NOARS, directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Auvergne-Rhône-Alpes pour le département de l'Ain ;

Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Auvergne-Rhône-Alpes Adresse postale : 69453 LYON CEDEX 06

Standard: 04 26 28 60 00 – www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr

#### <u>ARRÊTE</u>

#### **ARTICLE 1:**

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Françoise NOARS, délégation de signature est donnée à :

Nom	Service	Fonction
M. Eric TANAYS	DIR	directeur régional délégué
M. Yannick MATHIEU	DIR	directeur adjoint
M. Patrick VAUTERIN	DIR	directeur adjoint
M. Patrick VERGNE	DIR	directeur adjoint

pour l'ensemble des actes et décisions visés dans l'arrêté préfectoral du 19 septembre 2016 portant délégation de signature à Madame Françoise NOARS, directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Auvergne-Rhône-Alpes pour le département de l'Ain.

#### **ARTICLE 2:**

En cas d'absence ou d'empêchement de,

Mme Françoise NOARS	DIR	directrice régionale
M. Eric TANAYS	DIR directeur régional délégué	
M. Yannick MATHIEU	DIR	directeur adjoint
M. Patrick VAUTERIN	DIR	directeur adjoint
M. Patrick VERGNE	DIR	directeur adjoint

dans les limites de leurs attributions fonctionnelles ou territoriales et de leurs compétences définies par l'organisation de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL), délégation de signature est accordée selon les conditions fixées aux articles suivants.

#### **ARTICLE 3:**

#### 3. 1. Contrôle de l'électricité, du gaz, et utilisation de l'énergie :

Subdélégation de signature est donnée à :

M. Christophe DEBLANC	EHN	/	chef du service
Mme Marie-Hélène GRAVIER	EHN	/	cheffe de service déléguée
M. Sébastien VIENOT	PRICAE	/	chef du service
M. Romain CAMPILLO	PRICAE	/	chef de service délégué

#### à l'effet de signer :

- tous actes liés aux contrôles techniques et administratifs des ouvrages de production et de transport d'électricité, à l'exclusion des certificats d'économie d'énergie portant sur des opérations supérieures à 20 millions de KWh;
- tous actes liés au contrôle administratif des ouvrages de distribution de gaz ;
- les décisions d'inscription sur les listes d'usagers prioritaires des plans de délestage ;
- > tous les actes liés au contrôle de l'utilisation de l'énergie par les installations assujetties ;
- les certificats d'obligation d'achat ;
- > tous actes liés à l'approbation de projet d'ouvrage.

En cas d'absence ou d'empêchement de :

M. Christophe DEBLANC	EHN	/	chef du service
Mme Marie-Hélène GRAVIER	EHN	/	cheffe de service déléguée
M. Sébastien VIENOT	PRICAE	/	chef du service
M. Romain CAMPILLO	PRICAE	/	chef de service délégué

Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Auvergne-Rhône-Alpes Adresse postale : 69453 LYON CEDEX 06

Standard : 04 26 28 60 00 – <u>www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr</u>

la même subdélégation pourra être exercée, dans leurs domaines respectifs de compétence, par les agents suivants :

M. Jean-Jacques FORQUIN	PRICAE	PCAE	chef de pôle	
Mme Évelyne BERNARD	PRICAE	PCAE	cheffe de pôle déléguée	
Mme Anne-Sophie MUSY	PRICAE	PCAE	coordinateur énergies renouvelables - référent éolien	
Mme Clémentine HARNOIS	PRICAE	CAE	coordinateur réseaux électriques -référent efficacité énergétique	
Mme Emmanuelle ISSARTEL	EHN	PPEH	adjointe au chef de service, cheffe de pôle	
Mme Isabelle CHARLEMAGNE	EHN	PPEH	adjointe à la cheffe de pôle	
M. Dominique BARTHELEMY	EHN	PPE	adjoint au chef de service, chef de pôle	
M. Cyril BOURG	EHN	PPE	chargé de mission concessions hydroélectriques	
M. Maxime BERTEAU	EHN	PPE	chargé de mission concessions hydroélectriques	
Mme Marie-Hélène VILLÉ	EHN	PPE	chargé de mission concessions hydroélectriques	
Mme Béatrice ALLEMAND	EHN	PPE	chargée de mission concessions hydroélectriques	
Mme Claire ANXIONNAZ	EHN	PPEH	Chargée de mission gestion domaniale et portuaire	
M. Patrick MARZIN	UD A	/	chef de l'unité départementale	

En cas d'absence ou d'empêchement du chef de l'unité départementale, la même subdélégation pourra être exercée, dans l'ordre suivant et dans leurs domaines respectifs de compétence, par les agents suivants :

M. Jean-Pierre SCALIA	UD A	/	adjoint au chef de l'unité
Mme Isabelle PAYRARD	UD A	/	cheffe de subdivision 1

#### 3.2. Contrôle de la sécurité des ouvrages hydrauliques :

Subdélégation de signature est donnée à :

M. Gilles PIROUX	PRNH	/	Chef de service
Mme Nicole CARRIE	PRNH		Chef de service déléguée

à l'effet de signer tous les actes liés aux contrôles techniques et administratifs de ces ouvrages.

En cas d'absence ou d'empêchement de :

M. Gilles PIROUX	PRNH	/	Chef de service
Mme Nicole CARRIE	PRNH		Chef de service déléguée

la même subdélégation pourra être exercée, dans leurs domaines respectifs de compétence, par les agents suivants :

	•	*	
Mme Mériem LABBAS	PRNH	РОН	adjointe au chef de service et cheffe de pôle
M. Jean-Luc BARRIER	PRNH	РОН	chef de pôle délégué
M. Olivier BONNER	PRNH	РОН	adjoint au chef de pôle
Mme Karine AVERSENG	PRNH	РОН	inspecteur des ouvrages hydrauliques
Mme Lauriane MATHIEU	PRNH	РОН	inspecteur des ouvrages hydrauliques
Mme Lise TORQUET	PRNH	РОН	inspecteur des ouvrages hydrauliques
M. Nicolas BAI	PRNH	РОН	inspecteur des ouvrages hydrauliques
M. François BARANGER	PRNH	РОН	inspecteur des ouvrages hydrauliques
M. Ivan BEGIC	PRNH	РОН	inspecteur des ouvrages hydrauliques
M. Romain CLOIX	PRNH	РОН	inspecteur des ouvrages hydrauliques
M. Dominique LENNE	PRNH	РОН	inspecteur des ouvrages hydrauliques

Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Auvergne-Rhône-Alpes Adresse postale : 69453 LYON CEDEX 06

 $Standard: 04\ 26\ 28\ 60\ 00 - \underline{www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr}$ 

M. Philippe LIABEUF	PRNH	РОН	inspecteur des ouvrages hydrauliques
M. Samuel LOISON	PRNH	РОН	inspecteur des ouvrages hydrauliques
M. Bruno LUQUET	PRNH	РОН	inspecteur des ouvrages hydrauliques
M. Alexandre WEGIEL	PRNH	РОН	inspecteur des ouvrages hydrauliques
Mme Flora CAMPS	PRNH	РОН	Inspectrice des ouvrages hydrauliques

#### 3.3. Gestion et contrôle des concessions hydroélectriques :

Subdélégation de signature est donnée à :

M. Christophe DEBLANC	EHN	/	chef du service
Mme Marie-Hélène GRAVIER	EHN	/	cheffe de service déléguée

à l'effet de signer tous actes liés à la gestion et au contrôle des concessions hydroélectriques, et de la concession pour l'aménagement du fleuve Rhône.

En cas d'absence ou d'empêchement de :

M. Christophe DEBLANC	EHN	/	chef du service
Mme Marie-Hélène GRAVIER	EHN	/	cheffe de service déléguée

la même subdélégation pourra être exercée par :

Mme Emmanuelle ISSARTEL	EHN	РРЕН	adjointe au chef de service, cheffe de pôle
Mme Isabelle CHARLEMAGNE	EHN	PPEH	adjointe à la cheffe de pôle
M. Dominique BARTHELEMY	EHN	PPE	adjoint au chef de service, chef de pôle
M. Cyril BOURG	EHN	PPE	chargé de mission concessions hydroélectriques
M. Maxime BERTEAU	EHN	PPE	chargé de mission concessions hydroélectriques
Mme Marie-Hélène VILLÉ	EHN	PPE	chargé de mission concessions hydroélectriques
Mme Béatrice ALLEMAND	EHN	PPE	chargée de mission concessions hydroélectriques
Mme Claire ANXIONNAZ	EHN	РРЕН	Chargée de mission gestion domaniale et portuaire
Mme Maëlle SCHMIT	EHN	PPEH	-
M. Jean-Luc BARRIER	PRNH	РОН	chef de pôle délégué

#### 3.4. Mines, après-mines, carrières et stockages souterrains :

Subdélégation de signature est donnée à :

M. Christophe DEBLANC	EHN	/	chef du service
Mme Marie-Hélène GRAVIER	EHN	/	cheffe de service déléguée
M. Sébastien VIENOT	PRICAE	/	chef du service
M. Romain CAMPILLO	PRICAE	/	chef de service délégué

#### à l'effet de signer :

> tous actes de procédures nécessaires à l'instruction des autorisations techniques et tous actes relatifs aux contrôles techniques et administratifs des installations en exploitation ;

Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Auvergne-Rhône-Alpes Adresse postale : 69453 LYON CEDEX 06 Standard : 04 26 28 60 00 – www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr

> tous actes de procédures nécessaires à l'instruction des dossiers de titres miniers prévus par le décret n°2006-648 du 2 juin 2006 relatif aux titres miniers et aux titres de stockage souterrain, à l'exception des actes liés à la procédure d'enquête publique.

En cas d'absence ou d'empêchement de :

M. Christophe DEBLANC	EHN	/	chef du service
Mme Marie-Hélène GRAVIER	EHN	/	cheffe de service déléguée
M. Sébastien VIENOT	PRICAE	/	chef du service
M. Romain CAMPILLO	PRICAE	/	chef de service délégué

la même subdélégation pourra être exercée, dans leurs domaines respectifs de compétence, par les agents suivants :

		*	1 71 6
Mme Emmanuelle ISSARTEL	EHN	PPEH	adjointe au chef de service, cheffe de pôle
Mme Isabelle CHARLEMAGNE	EHN	PPEH	adjointe à la cheffe de pôle
M. Dominique BARTHELEMY	EHN	PPE	adjoint au chef de service, chef de pôle
Mme Marguerite MUHLHAUS	EHN	PPEH	chargée de mission géothermie
M. Jean-Jacques FORQUIN	PRICAE	PCAE	chef de pôle
Mme Évelyne BERNARD	PRICAE	PCAE	cheffe de pôle déléguée
Mme Ghislaine GUIMONT	PRICAE	PCAP	cheffe de service adjoint, cheffe de pôle
Mme Carole CHRISTOPHE	PRICAE	P4S	cheffe de pôle
Mme Pauline ARAMA	PRICAE	P4S	Cheffe de pôle déléguée
Mme Lysiane JACQUEMOUX	PRICAE	P4S	référent après mines et exploitations souterraines
Mme Elodie CONAN	PRICAE	P4S	référent carrières et planification
Mme Agnès CHERREY	PRICAE	P4S	référent carrières, inspection du travail, rayonnements ionisants et ISDI
M. Alexandre CLAMENS	PRICAE	P4S	référent après mines et stockages souterrains
M. Patrick MARZIN	UD A	/	chef de l'unité départementale

En cas d'absence ou d'empêchement du chef de l'unité départementale, la même subdélégation pourra être exercée, dans l'ordre suivant et dans leurs domaines respectifs de compétence, par les agents suivants :

M. Jean-Pierre SCALIA	UD A	/	adjoint au chef de l'unité
Mme Patricia VIVONA	UD A	/	Adjointe au chef de subdivision 3

## 3.5. Transports de gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques par canalisations, distribution et utilisation du gaz, équipements sous pression :

Subdélégation de signature est donnée à :

M. Sébastien VIENOT	PRICAE	/	chef du service
M. Romain CAMPILLO	PRICAE	/	chef de service délégué

#### à l'effet de signer :

- > tous actes relatifs aux contrôles techniques et administratifs des ouvrages de transport de gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques par canalisations ;
- tous actes de procédures nécessaires à l'instruction des dossiers de canalisations de transport prévu par le code de l'environnement, à l'exception des actes liés à la procédure d'enquête publique ou de DUP;
- tous actes relatifs au contrôle technique des ouvrages de distribution et d'utilisation du gaz ;
- tous actes relatifs à l'approbation, à la mise en service et au contrôle des équipements sous pression ;
- > tous actes relatifs à la délégation des opérations de contrôle dans le domaine des équipements sous pression ;
- > tous actes relatifs à la reconnaissance des services Inspection dans le domaine des équipements sous-pression.

Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Auvergne-Rhône-Alpes Adresse postale : 69453 LYON CEDEX 06 Standard : 04 26 28 60 00 – www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr

En cas d'absence ou d'empêchement de :

M. Sébastien VIENOT	PRICAE	/	chef du service
M. Romain CAMPILLO	PRICAE	/	chef de service délégué

la même subdélégation pourra être exercée, dans leurs domaines respectifs de compétence, par les agents suivants :

effe de service adjoint, cheffe de pôle
nalisations et appareils à pression
ef de pôle délégué
argé de mission appareils à pression- nalisations
argé de mission appareils à pression- nalisations
argé de mission canalisations, référent la coordination inter-région nalisations
argé de mission canalisations
argé de mission canalisations
ef de l'unité départementale de l'Ain
1

En cas d'absence ou d'empêchement, du chef de l'unité départementale, la même subdélégation pourra être exercée, dans l'ordre suivant et dans leurs domaines respectifs de compétence, par les agents suivants :

M. Jean-Pierre SCALIA	UD A	/	adjoint au chef de l'unité
Mme Isabelle PAYRARD	UD A	/	cheffe de subdivision 1

#### 3.6. Installations classées, explosifs et déchets :

Subdélégation de signature est donnée à :

M. Sébastien VIENOT	PRICAE	/	chef du service
M. Romain CAMPILLO	PRICAE	/	chef de service délégué

#### à l'effet de signer :

- toutes demandes de modification ou de complément de dossiers de demande d'autorisation,
- tous actes relatifs au contrôle en exploitation des installations classées,
- tous actes relatifs aux contrôles techniques et administratifs des installations en exploitation concernant les explosifs,
- toutes décisions relatives à l'importation ou l'exportation des déchets.

En cas d'absence ou d'empêchement de :

M. Sébastien VIENOT	PRICAE	/	chef du service
M. Romain CAMPILLO	PRICAE	/	chef de service délégué

la même délégation pourra être exercée, dans leurs domaines respectifs de compétence, par les agents suivants :

M. Thomas DEVILLERS  PRICAE  PRA  chef de pôle  M. Arnaud LAVERIE  PRA  chef de pôle  chef de pôle délégué  PRA  Mme Gwenaëlle BUISSON  PRICAE  PRA  chargé de mission risques accidentels  PRA  chargé de mission risques accidentels	F		r	7, 1
M. Arnaud LAVERIE  PRICAE  PRA  chef de pôle délégué  Mme Gwenaëlle BUISSON  PRICAE  PRA  chargé de mission risques accidentels  Mme Cathy DAY  PRICAE  PRA  chargé de mission risques accidentels  Mme Anne ROBERT  PRICAE  PRA  chargé de mission risques accidentels  PRICAE  PRA  chargé de mission risques accidentels  PRICAE  PRA  chargé de mission risques accidentels  PRA	Mme Ghislaine GUIMONT	PRICAE	PCAP	cheffe de service adjoint, cheffe de pôle
Mme Gwenaëlle BUISSONPRICAEPRAchargé de mission risques accidentelsMme Cathy DAYPRICAEPRAchargé de mission risques accidentelsMme Anne ROBERTPRICAEPRAchargé de mission risques accidentelsMme Carole COURTOISPRICAEPRA-	M. Thomas DEVILLERS	PRICAE	PRA	chef de pôle
Mme Cathy DAY       PRICAE       PRA       chargé de mission risques accidentels         Mme Anne ROBERT       PRICAE       PRA       chargé de mission risques accidentels         Mme Carole COURTOIS       PRICAE       PRA       -	M. Arnaud LAVERIE	PRICAE	PRA	chef de pôle délégué
Mme Anne ROBERT       PRICAE       PRA       chargé de mission risques accidentels         Mme Carole COURTOIS       PRICAE       PRA       -	Mme Gwenaëlle BUISSON	PRICAE	PRA	chargé de mission risques accidentels
Mme Carole COURTOIS PRICAE PRA -	Mme Cathy DAY	PRICAE	PRA	chargé de mission risques accidentels
	Mme Anne ROBERT	PRICAE	PRA	chargé de mission risques accidentels
M. Guillaume ETIEVANT PRICAE PRA -	Mme Carole COURTOIS	PRICAE	PRA	-
	M. Guillaume ETIEVANT	PRICAE	PRA	-

Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Auvergne-Rhône-Alpes Adresse postale: 69453 LYON CEDEX 06

PRICAE	PRA	chargé de mission risques accidentels
PRICAE	PRA	chargé de mission risques accidentels
PRICAE	P4S	référent après mines et stockages souterrains
PRICAE	PRC	chef de pôle
PRICAE	PRC	coordinateur substances et produits chimiques nanomatériaux
PRICAE	P4S	référent territorial Sol et Sous-sol
PRICAE	PRC	référent déchets dangereux et non dangereux, et coordonnateur déchets
PRICAE	PRC	référent rejets de substances dans l'eau
PRICAE	PRC	référent eau et déchets dangereux et non dangereux, coordonnateur planification déchets
PRICAE	P4S	Chef du pôle
PRICAE	P4S	Chef de pôle délégué
PRICAE	P4S	référent territorial SSP
PRICAE	PRC	chef de pôle délégué
PRICAE	PRC	référent air, industrie
PRICAE	P4S	référent santé-environnement et impact sanitaire
UD A	/	chef de l'unité départementale
	PRICAE	PRICAE PAS  PRICAE PAS  PRICAE PRC  PRICAE PRC  PRICAE PAS  PRICAE PAS  PRICAE PRC  PRICAE PRC  PRICAE PRC  PRICAE PRC  PRICAE PRC  PRICAE PAS  PRICAE PAS

En cas d'absence ou d'empêchement, du chef de l'unité départementale, la même subdélégation pourra être exercée, dans l'ordre suivant et dans leurs domaines respectifs de compétence, par les agents suivants :

M. Jean-Pierre SCALIA	UD A	/	adjoint au chef de l'unité
Mme Patricia VIVONA	UD A	/	Adjointe au chef de subdivision 3
M. Christophe CALLIER	UD A	/	chef de subdivision 4, correspondant produits chimiques air-qualité
M. Christian BERTHOLD	UD A	/	adjoint au chef de subdivision
M. Jérémy VERGER	UD A	/	adjoint au chef de subdivision
M. Philippe ANTOINE	UD A	/	chef de subdivision 2, correspondant risques industriels
M. Jean-Michel TEPPE	UD A	/	adjoint au chef de subdivision
Mme Isabelle PAYRARD	UD A	/	cheffe de subdivision 1, correspondant urbanisme ESP et canalisations
Mme Sandrine CHEVALLIER	UD A	/	adjointe au chef de subdivision
M. Pierre-Yves DESBORDE	UD A	/	Responsable de la subdivision n6 « Déchets »
M. Jérôme PERMINGEAT	UiD DA	/	chef de la subdivision éolien énergie (UID Drôme-Ardèche)

#### 3.7. Véhicules:

Subdélégation de signature est donnée à :

Mme Cendrine PIERRE	RCTV	/	cheffe du service
M. Laurent ALBERT	RCTV	/	chef de service délégué

Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Auvergne-Rhône-Alpes Adresse postale : 69453 LYON CEDEX 06

Standard: 04 26 28 60 00 – <u>www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr</u>

#### à l'effet de signer :

- tous actes relatifs à la réception, à l'homologation et au contrôle des véhicules et des matériels de transport de marchandises dangereuses ;
- toutes délivrances ou retraits des autorisations de mise en circulation de véhicules ;
- tous actes relatifs au contrôle technique périodique des véhicules (agrément des contrôleurs et des installations, récépissé de déclaration, avertissement, organisation des réunions contradictoires) à l'exception des suspensions et retraits d'agrément.

#### En cas d'absence ou d'empêchement de :

Mme Cendrine PIERRE	RCTV	/	cheffe du service
M. Laurent ALBERT	RCTV	/	chef de service délégué

la même délégation pourra être exercée, dans leurs domaines respectifs de compétence, par les agents suivants :

M. Frédéric EVESQUE	RCTV	PCSE	chef de pôle
Mme Myriam LAURENT-BROUTY	RCTV	PRSE	cheffe de pôle
Murielle LETOFFET	RCTV	PCRSO	cheffe du pôle
M. Denis MONTES	RCTV	PCSE	chef d'unité
Vincent THIBAUT	RCTV	PCSE	chargé des activités véhicules
Nicolas MAGNE	RCTV	PCSE	chargé des activités véhicules
Mme Claire GOFFI	RCTV	PCSE	chargé des activités véhicules
Mme Françoise BARNIER	RCTV	/	chargée de mission
M. Patrick MARZIN	UD A	/	chef de l'unité départementale

En cas d'absence ou d'empêchement du chef de l'unité départementale, la même délégation pourra être exercée, dans l'ordre suivant et dans leurs domaines respectifs de compétence, par les agents suivants :

M. Jean-Pierre SCALIA	UD A	/	adjoint au chef de l'unité
Mme Isabelle PAYRARD	UD A	/	cheffe de subdivision 1

#### En cas d'absence ou d'empêchement de :

M. Jean-Pierre SCALIA	UD A	/	adjoint au chef de l'unité
Mme Isabelle PAYRARD	UD A	/	cheffe de subdivision 1

la même délégation pourra être exercée, dans l'ordre suivant et dans leurs domaines respectifs de compétence, par les agents suivants :

Mme Claire DUBROMEL	UD A	/	Adjointe à la cheffe de subdivision 1
M. Jonathan BOUIC	UD A	/	Adjoint à la cheffe de subdivision 1

#### 3.8. Circulation des poids lourds :

Subdélégation de signature est donnée à

Mme Cendrine PIERRE	RCTV	/	cheffe du service
M. Laurent ALBERT			chef de service délégué

#### à l'effet de signer :

- les actes (autorisations, avis, récépissés de déclaration et validation d'itinéraires) relatifs aux transports exceptionnels de marchandises, d'engins ou de véhicules et ensembles de véhicules comportant plus d'une remorque ;
- les actes (décisions et avis) relatifs aux dérogations individuelles temporaires à l'interdiction de circulation des véhicules de transport de marchandises à certaines périodes.

#### En cas d'absence ou d'empêchement de

Mme Cendrine PIERRE	RCTV	/	cheffe du service
M. Laurent ALBERT			chef de service délégué

Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Auvergne-Rhône-Alpes Adresse postale : 69453 LYON CEDEX 06

 $Standard: 04\ 26\ 28\ 60\ 00 - \underline{www.auvergne\text{-}rhone\text{-}alpes\text{.}developpement\text{-}durable\text{.}gouv.fr}$ 

la même délégation pourra être exercée, dans leurs domaines respectifs de compétence, par les agents suivants :

Mme Myriam LAURENT-BROUTY	RCTV	PRSE	cheffe de pôle
M. Frédéric EVESQUE	RCTV	PCSE	chef de pôle
Mme Murielle LETOFFET	RCTV	PCRSO	cheffe du pôle
Mme Béatrice MARTIN	RCTV	PCRSO	Cheffe d'unité transports exceptionnels et dérogations Lyon
Karina CHEVALIER			adjointe à la cheffe de l'unité transports exceptionnels et dérogations Lyon
Mme Béatrice GABET			cheffe d'unité transports exceptionnels de Grenoble

Subdélégation est donnée aux agents suivants, lorsqu'ils sont d'astreinte, à l'effet de signer les actes (décisions et avis) relatifs aux dérogations individuelles temporaires à l'interdiction de circulation des véhicules de transport de marchandises à certaines périodes :

periodes.			
M. Romain CAMPILLO	PRICAE	/	chef de service délégué
M. Fabrice CHAZOT	UD LHL	/	chef délégué de l'unité départementale
M. Guilalume PERRIN	UiD LHL	/	Chef l'UD délégué
M. Olivier VEYRET	DZC	/	chef de la délégation
M. Stéphane PAGNON	DZC	/	chef adjoint de la délégation
M. Christophe DEBLANC	EHN	/	chef de service
M Jean-Yves DUREL	UD R	/	Adjoint au chef d'UD
M. Mathias PIEYRE	UD I	/	chef de l'unité départementale
Mme Magalie ESCOFFIER	UD R	//	adjointe au chef d'UD
M. Bruno GABET	UD I	/	adjoint au chef d'unité départementale
M. Gilles GEFFRAYE	UD DA	/	chef de l'unité départementale
M. Fabrice GRAVIER	MAP	/	chef de service
Mme Marie-Hélène GRAVIER	EHN	/	cheffe de service délégué
Mme Karine BERGER	CIDDAE	/	cheffe de service
M. Christian GUILLET	UD DS	/	adjoint au cheffe de l'unité
Mme Ghislaine GUIMONT	PRICAE	PCAP	cheffe de service adjoint cheffe de pôle
Mme Emmanuelle ISSARTEL	EHN	PPEH	adjointe au chef de service, cheffe de pôle
Mme Anne-Laure JORSIN-CHAZEAU	UD DS	/	cheffe de l'unité
M. Lionel LABEILLE	UD CAP	/	adjoint à la cheffe de l'unité
M. Christophe LIBERT	CIDDAE	/	adjoint à la cheffe de service
Mme Christelle MARNET	UD R	/	adjointe au chef d'UD
M. Patrick MARZIN	UD A	/	chef de l'unité départementale
M. Christophe MERLIN	MAP	/	chef de service délégué
Mme Claire - Marie N'GUESSAN	UD I	/	adjointe au chef de l'unité
M. David PIGOT	CIDDAE	/	chef de service délégué
M. Gilles PIROUX	PRNH	/	chef de service
M. Christophe POLGE	UD R	/	adjoint au chef de l'UD
M. Jean-Pierre SCALIA	UD A	/	adjoint au chef de l'unité
Mme Cécile SCHRIQUI	UD I	/	chef de pôle adjoint au chef d'UD
M. Pascal SIMONIN	UiD LHL	/	chef de l'unité

Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Auvergne-Rhône-Alpes Adresse postale : 69453 LYON CEDEX 06

Standard: 04 26 28 60 00 – www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr

M. Boris VALLAT	UD DA	/	adjoint au chef d'unité
M. Sébastien VIENOT	PRICAE	/	chef de service
M. Christian SAINT-MAURICE	UiD CAP	/	adjoint au chef de l'unité départementale pour l'Allier
M. Pierre VINCHES	UiD CAP	/	chef délégué de l'unité interdépartementale

#### 3. 9. Préservation des espèces de faune et de flore et des milieux naturels :

Subdélégation de signature est donnée à :

M. Christophe DEBLANC	EHN	/	chef du service
Mme Marie-Hélène GRAVIER	EHN	/	cheffe de service déléguée
M. Julien MESTRALLET	EHN	PPME	chef de pôle
Mme Carine PAGLIARI-THIBERT	EHN	PPME	adjointe au chef de pôle
M. Dominique BARTHELEMY	EHN	PPE	adjoint au chef de service
M. Olivier RICHARD	EHN	PPN	chef de pôle
Mme Emmanuelle ISSARTEL	EHN	РРЕН	adjointe au chef de service, cheffe de pôle

#### à l'effet de signer :

- tous les actes et décisions relatifs :
  - à la détention et à l'utilisation d'écaille de tortues marines des espèces Eretmochelys imbricata et Chelonia mydas, par des fabricants ou restaurateurs d'objets qui en sont composés ;
  - x à la détention et à l'utilisation d'ivoire d'éléphant, par des fabricants ou restaurateurs d'objets qui en sont composés;
  - x au transport de spécimens d'espèces animales qui sont simultanément inscrites dans les annexes du règlement (CE) n°338/97 sus-visé et protégées au niveau national par les arrêtés pris pour l'application des articles L.411-1 et L.411-2 du code de l'environnement;
- toutes les autorisations accordées en application de la convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore menacées d'extinction et des règlements communautaires correspondants (CITES convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction);
- tous les actes de procédure nécessaires à l'instruction des dossiers de demande de dérogation aux interdictions mentionnées aux 1°, 2° et 3° de l'article L.411-1 du code de l'environnement relatif à la conservation d'espèces de faune et de flore protégées et de leurs habitats naturels à l'exception de l'arrêté préfectoral accordant ladite dérogation ;
- tous les actes de procédure nécessaires à l'instruction des dossiers de demande de travaux modifiant l'état ou l'aspect d'une réserve naturelle nationale au titre de l'article L.332-9 du code de l'environnement, à l'exception de la décision d'octroi ou de refus de l'autorisation;
- tous les actes de procédure nécessaires à l'instruction des dossiers de demande de travaux ou d'activités ne modifiant pas l'état ou l'aspect d'une réserve naturelle nationale, à l'exception de la décision d'octroi ou de refus de l'autorisation.

#### 3. 10. Pénétration dans les propriétés privées à des fins d'inventaires du patrimoine naturel :

Subdélégation de signature est donnée à :

ortant cubdélégation de cignature aux

M. Christophe DEBLANC	EHN	/	chef du service
Mme Marie-Hélène GRAVIER	EHN	/	cheffe de service déléguée
M. Julien MESTRALLET	EHN	PPME	chef de pôle
Mme Carine PAGLIARI-THIBERT	EHN	PPME	adjointe au chef de pôle
M. Dominique BARTHELEMY	EHN	PPE	adjoint au chef de service
M. Olivier RICHARD	EHN	PPN	chef de pôle
Mme Emmanuelle ISSARTEL	EHN	PPEH	adjointe au chef de service, cheffe de

Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Auvergne-Rhône-Alpes Adresse postale : 69453 LYON CEDEX 06

 $Standard: 04\ 26\ 28\ 60\ 00 - \underline{www.auvergne\text{-}rhone\text{-}alpes\text{.}developpement\text{-}durable\text{.}gouv.fr}$ 

	nôle
	poic
	1

à l'effet de signer les autorisations de pénétrer sur les propriétés privées dans le cadre des inventaires du patrimoine naturel de l'article L 411-5 du code de l'environnement.

#### 3.11. Police de l'eau (axe Rhône-Saône) :

Subdélégation est accordée à :

M. Christophe DEBLANC	EHN	/	chef du service
Mme Marie-Hélène GRAVIER	EHN	/	cheffe de service déléguée

#### à l'effet de signer :

- tous les documents relatifs à la procédure de déclaration ou d'autorisation des installations, ouvrages, travaux et activités (IOTA) en application des articles L211-1, L214-1 et suivants et R214-1 et suivants du code de l'environnement, de l'ordonnance n°2014-619 du 12 juin 2014 et de son décret d'application n° 2014-751 du 1er juillet 2014, ainsi que de l'ordonnance N°2017-80 relative à l'autorisation environnementale et ses décrets d'application N°2017-81 et 82, à l'exception :
  - x des récépissés de dépôt de demande d'autorisation et déclarations ;
  - x des déclarations de complétude des dossiers de déclarations ;
  - x de tout acte nécessitant l'avis préalable du CODERST;
  - x des arrêtés de prescriptions spécifiques et d'opposition à déclaration ;
  - x des arrêtés de refus, de prescription complémentaire, d'autorisation, et des arrêtés modificatifs.
- tous les documents ou actes de procédure nécessaires à la mise en œuvre de la procédure de police administrative de l'environnement, conformément au titre VII – Dispositions communes relatives aux contrôles et aux sanctions- du livre 1 du code de l'environnement, à l'exception de la décision portant mise en demeure et de la décision portant sanctions administratives;
- tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la procédure de police judiciaire de l'environnement, conformément au titre VII – Dispositions communes relatives aux contrôles et aux sanctions- du livre 1 du code de l'environnement.

En cas d'absence ou d'empêchement de :

M. Christophe DEBLANC	EHN	/	chef du service
Mme Marie-Hélène GRAVIER	EHN	/	cheffe de service déléguée

la même subdélégation pourra être exercée, dans leurs domaines respectifs de compétences, par les agents suivants :

Mme Emmanuelle ISSARTEL	EHN	РРЕН	adjointe au chef de service, cheffe de pôle
Mme Isabelle CHARLEMAGNE	EHN	PPEH	adjointe à la cheffe de pôle
M. Dominique BARTHELEMY	EHN	PPE	adjoint au chef de service, chef de pôle
M. Vincent SAINT EVE	EHN	PPEH	chef d'unité ouvrages hydrauliques
M. Damien BORNARD	EHN	PPEH	inspecteur ouvrages hydrauliques
M. Arnaud SOULÉ	EHN	PPEH	Inspecteur ouvrages hydrauliques
M. Marnix LOUVET	EHN	PPEH	inspecteur gestion qualitative
Mme Pauline BARBE	EHN	PPEH	inspecteur gestion qualitative
Mme Hélène PRUDHOMME	EHN	PPEH	inspecteur gestion qualitative
Mme Fanny TROUILLARD	EHN	PPEH	cheffe de l'unité travaux fluviaux
M. Daniel DONZE	EHN	PPEH	inspecteur travaux fluviaux
Mme Safia OURAHMOUNE	EHN	PPEH	inspecteur travaux fluviaux
Mme Margaux MAYNARD	EHN	PPEH	inspecteur travaux fluviaux
Mme Maëlle SCHMITT	EHN	РРЕН	chef de l'unité politique de l'eau et gestion quantitative
M. Pierre LAMBERT	EHN	PPEH	inspecteur gestion quantitative

Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Auvergne-Rhône-Alpes Adresse postale : 69453 LYON CEDEX 06

Standard: 04 26 28 60 00 – www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr

Mme Anne LE MAOUT	EHN	PPEH	cheffe de l'unité gestion qualitative
			, <u> </u>

#### 3.12. Police de l'environnement :

Subdélégation est accordée, selon leurs attributions respectives, à :

M. Christophe DEBLANC	EHN	/	chef du service
Mme Marie-Hélène GRAVIER	EHN	/	cheffe de service déléguée
M. Sébastien VIENOT	PRICAE	/	chef du service
M. Romain CAMPILLO	PRICAE	/	chef de service délégué
M. Fabrice GRAVIER	MAP	/	chef du service
M. Christophe MERLIN	MAP	/	chef de service délégué

#### à l'effet de signer :

- tous documents ou actes de procédure nécessaires à la mise en œuvre de la procédure de police administrative de l'environnement, conformément au titre VII – Dispositions communes relatives aux contrôles et aux sanctions du livre 1 du code de l'environnement, à l'exception de la décision portant mise en demeure et de la décision portant sanctions administratives.
- tous documents nécessaires à la mise en œuvre de la procédure de police judiciaire de l'environnement, conformément au titre VII Dispositions communes relatives aux contrôles et aux sanctions- du livre 1 du code de l'environnement.

En cas d'absence ou d'empêchement de ces chefs de service, la même subdélégation pourra être exercée, selon leurs domaines de compétences respectifs, par :

Mme Carole EVELLIN-MONTAGNE	MAP	PSA	cheffe de pôle
M. Christophe BALLET-BAZ	MAP	PSA	chef de pôle délégué
M. Dominique BARTHELEMY	EHN	PPE	adjoint au chef de service, chef de pôle
M. Olivier RICHARD	EHN	PPN	chef de pôle politique de la nature
M. Julien MESTRALLET	EHN	PPME	chef de pôle préservation des milieux et des espèces
Mme Carine PAGLIARI-THIBERT,	EHN	PPME	adjointe au chef de pôle
Mme Emmanuelle ISSARTEL	EHN	PPEH	adjointe au chef de service
Mme Isabelle CHARLEMAGNE	EHN	PPEH	adjointe au chef de pôle
M. Cyril BOURG	EHN	PPE	chargé de mission concessions hydroélectriques
M. Maxime BERTEAU	EHN	PPE	chargé de mission concessions hydroélectriques
Mme Marie-Hélène VILLÉ	EHN	PPE	chargé de mission concessions hydroélectriques
Mme Béatrice ALLEMAND	EHN	PPE	chargée de mission concessions hydroélectriques
Mme Maëlle SCHMIT	EHN	PPEH	/
Mme Claire ANXIONNAZ	EHN	РРЕН	Chargée de mission gestion domaniale et portuaire
Mme Cécile PEYRE	EHN	/	chargée de mission coordination police et appui juridique
Mme Camille DAVAL	EHN	PPME	chargée de mission biodiversité, hydroélectricité, observatoire montagnes
Mme Marianne GIRON	EHN	PPME	chargée de mission biodiversité, référent RNN montagnes et carrières
M. Romain BRIET	EHN	PPME	chargé de mission biodiversité, réserves fluviales, référent création aires
D' ' ' 1 1 12		1 1	71.4

Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Auvergne-Rhône-Alpes Adresse postale : 69453 LYON CEDEX 06

 $Standard: 04\ 26\ 28\ 60\ 00 - \underline{www.auvergne\text{-}rhone\text{-}alpes\text{.}developpement\text{-}durable\text{.}gouv.fr}$ 

			protégées et coordination réserves
M. Matthieu GELLIER	EHN	PPME	chargé de mission biodiversité, référent énergie renouvelable, suivi axe fluvial Rhône
Fabien POIRIE	EHN	PPME	chargé de mission biodiversité, référent ZAC, espèces exotiques envahissantes, référent flore
Mme Monique BOUVIER	EHN	PPME	chargée de mission espèces protégées scientifiques
M. Cédric CLAUDE	EHN	PPME	chargé de mission réserves naturelles en PNR, suivi PNR et PNA
M. Marc CHATELAIN	EHN	PPME	chef de projet espèces protégées
Mme Séverine HUBERT	EHN	PPME	chargée de mission biodiversité
Mme Mallorie SOURIE	EHN	PPN	chargée de mission PNA et espèces protégées
M. David HAPPE	EHN	PPN	chargé de mission flore et connaissance et espèces invasives
M. Sylvain MARSY	EHN	PPN	chef de projet pilotage technique et scientifique N2000/référent forêt

#### **ARTICLE 4:**

L'arrêté DREAL-2019-03-08-37/01 du 8 mars 2019 portant subdélégation de signature aux agents de la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes pour le département de l'Ain est abrogé.

#### **ARTICLE 5:**

Madame la directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Auvergne-Rhône-Alpes est chargée de l'exécution de cet arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du département de l'Ain.

fait à Lyon, le 6 septembre 2019 pour le préfet et par délégation, la directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement, de la région Auvergne-Rhône-Alpes,

Signé

Françoise NOARS

Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Auvergne-Rhône-Alpes
Adresse postale : 69453 LYON CEDEX 06

25